

**Séance publique du 21 décembre 2001**

**Délibération n° 2001-0361**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de Vaise - Mission d'assistance au pilotage et à la coordination des opérations développées - Marché à bons de commande - Mise en concurrence simplifiée**

service : Délégation générale au développement urbain - Finances et administration

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Vaise voit se développer de très nombreuses opérations publiques prévues dans les différents secteurs. En effet, une centaine d'opérations sont en cours ou programmées sur ce territoire.

En conséquence, il est nécessaire de doter la mission Vaise d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour gérer le suivi des opérations et les tableaux de bord ainsi que leur impact sur les programmations budgétaires. Cette assistance doit également porter sur la gestion du suivi des actions de développement économique et commercial ainsi que sur les enjeux fonciers des opérations.

Cette mission doit s'inscrire dans la durée pour assurer sa cohérence. De même, le prestataire devra avoir une bonne connaissance des opérations complexes d'aménagement et de développement ainsi que des procédures des collectivités territoriales.

Il est donc proposé de retenir la procédure de mise en concurrence simplifiée avec publicité nationale, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics.

La forme du marché aurait celle d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72 -I du code des marchés publics. Le marché serait conclu à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre de la même année. Il pourrait être reconduit expressément trois fois. La durée totale de ce marché serait de trois ans au maximum.

Les montants minimum et maximum sont compris entre :

- pour la durée totale du marché : entre 60 000 € TTC et 225 000 € TTC,
- de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2002 : entre 20 000 € TTC et 75 000 € TTC,
- du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003 : entre 20 000 € TTC et 75 000 € TTC,
- du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004 : entre 17 000 € TTC et 63 000 € TTC,
- du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005 : entre 3 000 € TTC et 12 000 € TTC.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord pour l'initialisation de la procédure de ce marché ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 32, 39, 40, 57 et 72 -I du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE****1° - Décide :**

a) - que les prestations visées ci-dessus seront traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande pour la désignation d'une assistance au pilotage et à la coordination des opérations développées dans le quartier de Vaise à Lyon 9°, conformément à l'article 72 -I du code des marchés publics,

b) - de procéder à son attribution par voie de mise en concurrence simplifiée avec publicité nationale, du fait du montant estimé sur la durée totale du marché et ce, conformément aux articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite des crédits budgétaires.

**3° - Les dépenses** seront engagées sur les crédits inscrits et à inscrire à cet effet au budget de la Communauté urbaine - exercices 2001 et suivants - fonction 820 - compte 622 800.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,